



Un peu d'histoire...

Tout a commencé à Savigny sur Clairis avec Laurent, notre agriculteur, qui cherchait à créer une AMAPP dans le secteur, Il a permis à Eric un autre agriculteur de nous rejoindre, et de lui laisser sa place en septembre 2010. Depuis c'est Eric qui assure seul la production de nos produits.

Vu la mobilisation des habitants de Chéroy, l'AMAPP Les Paniers Bio du Gâtinais a vu jour fin juin 2009.

Qu'est ce qu'une AMAPP ?

Une AMAPP est une « Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité »

Cette association est un partenariat entre des consom'acteurs et des producteurs.

Les consom'acteurs : C'est ainsi que se définissent les consommateurs d'une AMAPP. Ils décident, par leur mode de consommation d'agir au plan local en favorisant le maintien d'une activité agricole de proximité.

Les producteurs : ils vendent en direct leur production sous forme de paniers chaque semaine.

Principe de fonctionnement :

L'AMAPP est une association type loi 1901.

Comme dans toute association, chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle qui lui donne le droit de profiter des services de l'association (voir dans le menu Adhésion)

Les adhérents se réunissent régulièrement en Assemblée Générale et définissent ensemble les orientations de l'association; ils élisent le conseil d'administration et le bureau.

Principe des paniers:

En plus de la cotisation annuelle, chaque adhérent qui souhaite bénéficier d'un produit s'engage par contrat à prépayer son panier pour une durée déterminée. Les producteurs s'engagent de leur côté à fournir chaque panier prépayé.

Il est à noter que dans le cadre d'une production biologique, le producteurs s'engage à respecter le cahier des charges du mode de culture biologique et que le consom'acteur s'engage à partager les risques liés à ce mode de culture (aléas climatiques, ravageurs etc...).

Avant de s'engager et afin d'éviter les déceptions, il est vivement recommandé de réfléchir aux points suivants :

Le contenu des paniers se compose en fonction des récoltes et de la saison.

Certaines productions s'étalent donc sur plusieurs semaines consécutives, pour varier il faut CUISINER.

Un panier dans le cadre d'une AMAPP implique un changement de son mode de consommation des légumes.

IL FAUT Y ETRE PRÊT !

Adhérer à une AMAPP c'est :

- Encourager une démarche de développement durable en aidant des producteurs locaux à écouler leurs produits et à vivre correctement de leur travail en évitant les intermédiaires en limitant l'émission de gaz à effet de serre en réduisant le transport des produits.
- En favorisant le développement d'entreprises engagées dans une démarche de production biologique et écologique
- Encourager le contrat entre producteurs et consommateur
- Prendre une part active dans le développement rural
- Encourager la solidarité envers de petits producteurs
- Renouer avec un mode de consommation plus en rapport avec le rythme des saisons et les rythmes naturels...